



Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 17 Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PENNA, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Marie-Agnès ARPIN, Christine CLEMENT, Monique GRANIER, Christiane JAYMOND, Lucette MORIN, Mahdi AMIMOUR, Dominique BESSE, Eric JACQUEMOUD, Daniel ODDON, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON.

**Absents :** Frédéric CRETIN, Catherine LENOIR-ADIN, Marie-Claire MEREL, Antoine ROBERT.

**Secrétaire de séance :** Olivier PETIT

**Nombre de conseillers en exercice :** 16 - **Présents :** 12 - **Votants :** 12

**Date de la convocation :** le 11 décembre 2019.

**Date d'affichage du procès-verbal :** le 20 décembre 2019.

\*\*\*\*\*

### FIXATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Fabien RAISSON, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle au conseil municipal le tarif fixé précédemment pour l'assainissement collectif :

- 1,50 €/m<sup>3</sup> hors redevances pour l'année 2019  
Ce tarif comprend la collecte, le transport et le traitement des effluents.  
A ce prix s'ajoute la redevance de l'Agence de l'eau.
- Institution d'une part fixe annuelle d'accès au service de l'assainissement d'un montant à 30 € par unité de logement.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide :*

- ➔ **DE MAINTENIR** le tarif du service d'assainissement collectif à 1,50 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, hors redevances, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (facturation en 2021)  
Ce tarif comprend la collecte, le transport et le traitement des effluents.  
A ce prix s'ajoute la redevance de l'Agence de l'eau.
- ➔ **DE MAINTENIR** le tarif de la part fixe annuelle d'accès au service de l'assainissement à 30 € par unité de logement,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

**Adoption à l'unanimité.**

**Ont signé les membres présents.**

**Le Maire,  
Jean-Luc PENNA**

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20191217-2019-095-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

